

CONTRAT DE PRESTATION PREMIUM APPRENTISSAGE

M Mme

Nom-Prénom.....

Raison Sociale.....

Adresse.....

CP..... Ville.....

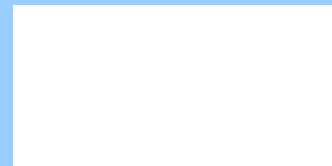
Fixe..... portable.....

Mail.....

Nom-Prénom de l'apprenti(e).....

DATE.....

Signature (Obligatoire)



J'ai bien pris note des conditions générales de vente et m'inscris à la prestation Premium Contrat Apprentissage
PREMIUM APPRENTISSAGE : 84 € TTC

La CCI ne peut être tenue responsable d'un refus de financement par l'OPCO ou de l'annulation d'un contrat par une des parties, ou de tout autre motif empêchant la non-exécution du contrat

Règlement ci-joint par chèque bancaire à l'ordre de la CCIAMP ou virement (un règlement par contrat)

Version Juin 2020

Document à retourner à :
CCI MARSEILLE PROVENCE
Service Formalités Apprentissage
PALAIS DE LA BOURSE – 9 LA CANEBIERE
CS 21856 – 13221 MARSEILLE CEDEX 01

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (A CONSERVER PAR LE CLIENT)

Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toutes les prestations Premium de la Direction des Services et Relations Clients de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence.

Toute demande doit être formulée par écrit sur ce document.

La signature de ce contrat par le client emporte l'adhésion aux présentes conditions.

Sauf conditions particulières, la commande est considérée comme effective à la réception du contrat signé par le client, **accompagné du règlement correspondant**.

Article 2 - Conditions de paiement

Sauf conditions particulières, les conditions de règlement sont les suivantes :

100 % du montant TTC au moment de l'inscription à l'aide du document au dos des présentes conditions générales de vente, dûment rempli et signé.

Article 3 - Propriété intellectuelle

Lorsque l'exécution de la prestation comprend la livraison par la CCI Marseille Provence d'éléments protégés par la législation sur le droit d'auteur, le client s'engage à ne les utiliser que pour son usage personnel et à ne pas les céder ou les commercialiser à des tiers sous forme de copies ou de produits dérivés.

Article 4 - Annulation

La CCIMP conservera 100 % du montant versé à titre d'indemnité pour les frais engagés par elle pour l'organisation de la prestation de service.

Toute adhésion confirmée par l'entreprise ou le particulier ne fera l'objet d'aucune annulation.

Article 5 - Responsabilité

La CCI Marseille Provence s'oblige à apporter le meilleur soin dans le respect des règles de l'art à l'accomplissement de ses prestations. Sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de négligence dont il appartient au client d'apporter la preuve.

Dans cette éventualité, sa responsabilité sera limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le client, pour les prestations ou les produits qui lui ont été fournis.

La responsabilité de la CCIMP ne pourra pas être engagée en cas de manquements des clients dans leurs obligations de délivrance des documents obligatoires, défauts d'informations à la CCIMP sur la situation exacte ou en cas de non communication à la CCIMP des changements dans la situation juridique, administrative de la société ou du maître d'apprentissage.

De même la responsabilité de la CCIMP ne pourra être recherchée en cas de poursuites par les Autorités Administratives de l'Etat français.

Article 6 - Litige

Tout litige relèvera de la compétence des tribunaux du siège social de la CCI Marseille Provence

Article 7 – Obligation de moyen vis à vis de la prestation

En vertu de l'article 1147 du Code Civil, la CCIMP s'engage à déployer ses meilleurs efforts pour atteindre l'objectif visé et à agir en bon père de famille.

La responsabilité de la CCIMP ne peut être engagée du seul fait qu'il n'a pas atteint le résultat.

DEMANDE DE PREPARATION DE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Toutes les informations demandées dans ce document sont nécessaires à l'instruction du dossier
A remplir en MAJUSCULES

EMPLOYEUR

N° SIRET : _____ Code NAF : _____
RAISON SOCIALE :
Nom et prénom pour une entreprise individuelle :
Adresse du lieu d'apprentissage :
CP / Ville : _____ /
Téléphone : _____ /
@mail :@.....
Nom de la Caisse de retraite complémentaire (obligatoire) :
Effectif (tous établissements confondus) : _____ Régime social : URSSAF MSA
Convention collective applicable : IDCC : _____

APPRENTI

NOM PRENOM Sexe : M F
Né(e) le : __ / __ / __ à Dept _____
Pays : Nationalité
Adresse :
CP / Ville : _____ /
Tel fixe / portable : _____ /
@mail :@.....
Reconnaissance travailleur handicapé : OUI NON EN COURS
Si l'apprenti est mineur, préciser les informations du représentant légal :
Nom/Prénom : Qualité : Père Mère Tuteur
Adresse (si différente) :

Situation avant ce contrat :

Apprenti Scolaire Etudiant Salarié Contrat de professionnalisation Demandeur d'emploi
Stagiaire de la formation professionnelle

Ce contrat constitue pour l'apprenti(e) :

- un premier contrat un contrat suite à rupture de contrat
 un nouveau contrat pour une nouvelle formation un contrat suite à un échec à l'examen

Niveau de formation actuel : __ Dernière classe suivie ⁶ : __ Diplôme le plus élevé obtenu ⁷ : __

Intitulé précis du dernier diplôme préparé :

Situation avant l'apprentissage ⁸ : __

L'apprenti a-t-il conclu un contrat d'apprentissage au cours des dernières années ? oui non

Si oui joindre obligatoirement une copie des précédents contrats et leurs ruptures

FORMATION

Diplôme préparé (intitulé complet) :

Nom et adresse du CFA :

CP : _____ Ville :

CONTRAT

Début : __ / __ / __ Fin : __ / __ / __ Durée de travail hebdomadaire : __ h/semaine

Maître d'apprentissage 1:

NOM PRENOM

Né(e) le __ / __ / __ Qualification : Expérience dans le métier : __ ans

Eventuellement Maître d'apprentissage 2:

NOM PRENOM

Né(e) le __ / __ / __ Qualification : Expérience dans le métier : __ ans

Travail sur machine dangereuse ou exposition à des risques particuliers pour les apprentis de moins de 18 ans :

NON OUI

Rémunération

Salaire mensuel brut à l'embauche de l'apprenti(e) : _____, __ € SMIC SMC

Si votre entreprise propose une rémunération spécifique, autre que le minimum légal ou conventionnel, merci de bien vouloir nous communiquer votre grille de salaire apprenti.

Les fichiers de la CCIMP ont fait l'objet d'une déclaration à la CNIL. Conformément aux dispositions de la Loi du 6 janvier 1978 modifiée, les personnes concernées disposent d'un droit d'information, d'accès et de modification des données auprès du Service des Contrats d'Apprentissage de la CCI Marseille Provence – Palais de la Bourse9, La Canebière - CS 21856 - 13221 MARSEILLE cedex 01.

Age Du jeune	Rémunération	
	Année d'exécution	% du SMIC
16 – 17 ans	1 ^{ère} année	27 %
	2 ^{ème} année	39 %
	3 ^{ème} année	55 %
18 – 20 ans	1 ^{ère} année	43 %
	2 ^{ème} année	51 %
	3 ^{ème} année	67 %
21 –25 ans	1 ^{ère} année	53 %
	2 ^{ème} année	61 %
	3 ^{ème} année	78 %
26 ans et plus	-	100 %

Ce salaire peut -être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

En cas de changement de tranche d'âge en cours d'année le pourcentage de rémunération augmente.

Déclaration Préalable A l'Embauche :

- L'employeur souhaite faire la déclaration
- L'employeur souhaite que la CCIMP fasse la déclaration (Attention toute demande de DPAA dont la date de début de contrat sera passée ne pourra être recevable et devra être réalisée par l'employeur)